



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Procuration : 00
Votants : 11

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt Cinq Janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Calès
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la Présidence de Monsieur Christophe CATHUS, Maire.

PRESENTS – CATHUS Christophe, FAURE Brigitte, CHAILLOU Christophe, GRAZZI Roseline, BZDZINCK Jean-Michel, ROUSSEL Nicolas, CHANUT Martial, ROUSSEAU Brigitte, MAZEAU Christophe, LEVIGNAT Mathieu, QUEVAL Elodie.

ABSENTS EXCUSES:

SECRETAIRE : CHANUT Martial

Date de convocation : 18/01/2024

DELIBERATION : MOTION SMD3 : 2024/0006

Le Conseil Municipal de Calès porte-parole de ses administrés exprime sa vive inquiétude quant aux pratiques du SMD3 dans la gestion des déchets concernant :

- Les prix prohibitifs pratiqués qui menacent les faibles revenus (taux de pauvreté très important en Dordogne).
- La non-conformité des points d'apport pour un certain nombre de citoyen(ne)s (personnes âgées, handicapées, de petite taille, ...), inadaptés pour ces personnes, qui malgré leur bonne volonté, se voient obligés de repasser une deuxième fois leur carte car la trappe s'est refermée le temps de se baisser pour reprendre leur sac.
- La non prise en compte des besoins réels sur les déchets incompressibles (couches, litière, matériel médical à usage unique, ...).
- L'éloignement des points d'apport d'un nombre considérable de foyers.
- Les conteneurs trop remplis, saturés : Dégradation de l'environnement.
- Le vidage des conteneurs qui laisse échapper les papiers et les plastiques légers sous l'effet du souffle et envahissent l'espace public.

- La non prise en compte des risques sanitaires.

Le Conseil municipal tient à affirmer son désaccord sur cette dégradation due à cette politique de gestion appliquée actuellement par le SMD3 et demande :

- L'application d'un tarif juste et supportable
- L'accessibilité des points d'apport à tout citoyen(e)
- La mise en place d'un moratoire pour réfléchir collectivement à d'autres façons de collecter les ordures ménagères, de manière incitative et juste.

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Christophe CATHUS

 CATHUS



Le secrétaire de séance,

Martial CHANUT



Certifié exécutoire

Publié le 31/01/2024

Le Maire,  CATHUS
Ch. Cathus

